PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 juin 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq le douze du mois de juin à vingt heures quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BELOT Corinne, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain.

Étaient absents et excusés : ANDRE Yannick et CERF Guillaume

Était absent : COTE COLISSON Éric

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire BELOT Corinne

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 mars 2025

Présentation de la bibliothèque communale par VALETTE Charline et CASPARD Sandra. La bibliothèque est ouverte tous les jeudis de 17h00 à 18h45, elles accueillent les élèves de l'école un mardi sur deux et des séances de jeux de société sont organisées tous les vendredis de 14h00 à 18h00. L'équipe est constituée de GRANDVOYNET Michelle, EMONIN Jill, VALETTE Charline et CASPAR Sandra.

Commission Employés communaux

- Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de mutation de VIELLE Jonathan à compter du 31 aout 2025 vers la commune de Grand Combe Châteleu. Ce dernier ne sera pas remplacé pour l'instant, la commune fera appel à des prestataires extérieurs pour le déneigement et pour d'autres travaux nécessitant un besoin de main d'œuvre supplémentaire.

- ROTHENMACHER Maéva reprendra pour un congé parental à mi-temps à compter du 1er juillet 2025, elle fera les ménages de l'école et de la mairie et sera en congé parental sur son poste au périscolaire.

Commission Eau, Voirie, Sécurité routière et Eclairage public

- Monsieur le Maire présente la demande de HAUFF Sylvain pour des travaux autour de son étang à l'entrée du village, il souhaite supprimer le chemin d'accès communal actuel et créer un accès après son étang. La demande est refusée.

- Demande de Stéphane ROSINI pour des travaux d'aménagement autour de sa maison au Rozet, la commission s'est rendue sur place car une partie de son parking est sur la route communale et proposait de prendre à la charge de la commune 1/3 des travaux soit 1885.23 € HT, le conseil refuse cette proposition les travaux envisagés sont privés.

- Les travaux à la sortie du village sur la RD47 débuteront le 18 aout 2025 avec une circulation en alternat.

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

- Réhabilitation du bâtiment Pariney en 3 logements et un commerce, les appels d'offres seront lancés fin juillet, le permis de construire a été déposé le 1er avril 2025.

Commission Information, Communication, Tourisme, Santé publique et CCAS

- L'Opération brioches a eu lieu du lundi 8 avril au samedi 12 avril 2025, 250 brioches ont été vendues par les associations du village. Un grand merci aux associations qui ont récoltées 2128.50€ soit 9.25€ par brioche.

Commission Finances

- Décision modificative n°2 Augmentation du chapitre 20 de 100 000€ pour le mandatement des études de la maison Pariney, diminution du chapitre 2132 de 100 000€.

DCM 01062025 à l'unanimité

Commission SLC, Fêtes et Cérémonie

- Monsieur le Maire remercie les conseillers pour leur participation au repas des anciens, au 8 mai et à la fête des mères.
- Organisation de la Fête de la musique le 21 juin sur la place du village.
- Inscription de la commune pour l'obtention du label Villes et villages fleuris. Un concours des maisons fleuries sera organisé par la commune, Nicolas Martine, BELOT Corinne et MARGUET Virgile feront le tour du village à partir du vendredi 15 aout 2025.

DIVERS

Dans la perspective des élections municipales en 2026, les communes et leur intercommunalité devront procéder au plus tard le 31 août 2025 à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

De droit commun, l'attribution des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne garantit une représentation essentiellement démographique, tandis que l'attribution d'un siège minimum (avec dans ce cas un suppléant) à chacune des communes membres assure la représentation de l'ensemble des communes.

A défaut, **un accord local** peut être validé à la majorité qualifiée des communes membres (2/3 des conseils municipaux représentant plus de 50 % de la population ou moitié au moins des communes représentant plus des 2/3 de la population), majorité qui doit comprendre la commune de Morteau (population la plus nombreuse et représentant plus d'1/4 de la population totale de la CCVM)

Après avoir présenté les différents accords possibles, le conseil municipal décide de retenir l'accord local proposé par le conseil communautaire.

Commune	Population municipale	Répartition proportionnelle des 30 sièges	Sièges de droit	Répartition de droit commun des sièges pour 2026	*Proposition CCVM 2026*	*Rappel répartition accord local 2020*
Morteau	6 905	10		11	*10*	*11*
Villers-le-Lac	5 248	8		8	*7*	*7*
Les Fins	3 062	5		4	*4*	*5*
Montlebon	2 227	3		3	*3*	*3*
Gd Combe-Châteleu	1 507	2		2	*2*	*2*
Les Gras	804	1		1	*2*	*2*
Les Combes	770	1		1	*2*	*2*
Le Bélieu	512	0	1	1	*1*	*1*
Total	**21 035**	**30**	**+ 1**	**31**	***31***	***33***

DCM 02062025 à l'unanimité

Prochain conseil municipal le jeudi 11 septembre 2025 à 20h15

Séance levée à 23h00

Le Maire,
JACQUET Bernard

MAIRIE DE LES GRAS (Doubs)